



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante-quatrième session

Bonn, 16-26 mai 2016

Point 18 a) de l'ordre du jour

Questions administratives, financières et institutionnelles

Questions financières et budgétaires

Questions financières et budgétaires

Projet de conclusions présenté par le Président

Additif

Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

À sa quarante-quatrième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre a recommandé le projet de décision ci-après, pour examen et adoption par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa douzième session (novembre 2016) :

Projet de décision -/CMP.12

Questions financières et budgétaires

La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto,

Prenant note de la décision -/CP.22,

Ayant examiné le projet de tableau d'effectifs révisé pour l'exercice biennal 2016-2017,

Approuve la décision -/CP.22 sur le tableau d'effectifs révisé pour l'exercice biennal 2016-2017, dans le budget-programme approuvé pour cet exercice.

